



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunion des 06 et 07 juin 2025

(Cette réunion s'est tenue au siège les vendredi et samedi)

Etaient présents : Mmes V. BAJOLLET, C. BERNARD, J. BRANDI, M.A CARLIER, G. CAUVIN, E. CHAPILLON, M. DUCHENE-DROFF, C. GAUDILLIERE, C. MONROCHE, S. NOEL, G. PAUGAM, B. SANS, K. SCHMITT, L. SIMI-LAHOZ, C. VEROLA et F. VIGUIE

MM. R. ARMAND, R. BARRE, P. CHIRAND, E. DORIZON, R. EVRARD, M. LE BOT, J.M. MARAUX, M. POGGI, M. ROBERT, J.P SANTUCCI, D. SCHMITT et L. VAISSIERE

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National
M. Charles-Baptiste AGOSTINI, Conseiller Technique National

Excusés : MM. JP IANNARELLI, C. MARTELET, L. BOURLET, A. VORILLION, P. STEPHANT, R. PAPON et C. SARRIO

I. ALLOCATION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, merci d'être présents et ce malgré les contraintes inhérentes à vos vie familiale, associative, et pour certaines et certains, sportive. Je sais que jongler avec ces différentes facettes de vos vies ce n'est pas simple pour tout le monde.

Depuis notre dernière réunion, tous les championnats départementaux se sont déroulés avec comme chaque année des records de participation. Et cette fréquentation en hausse n'est pas sans poser de problème aux organisateurs qui peinent pour certains à trouver l'espace nécessaire. Les championnats régionaux ont pris le relais et bientôt sera venu le temps des championnats de France. Bien entendu l'organisation de ces phases qualificatives aux CDF, quelles soient départementales ou régionales, ne sont pas sans soulever des questions, des récriminations, des recours divers et variés. Sujets que nous aborderons au cours de ce week-end et répondront en partie à ces problématiques mais pas toujours, puisqu'ils en existent que nous ne pourrons circonscrire, c'est la capacité des personnes à dénigrer, à vilipender les bénévoles et à leur chercher des poils sur les œufs. Conscient de toutes ces difficultés, j'ai tenu a remercié tous les CD et CR pour les organisations de ces phases qualificatives, être sur le pont n'est pas quoiqu'on en dise une sinécure mais plutôt un sacerdoce.

Pourtant la planète pétanque a de quoi se réjouir, car les chiffres de nos licenciés sont bons. Sur l'ensemble de la saison 2024 : + 3578 et au même stade (soit le 31 mai 2024) + 9206. Ce résultat, nous le devons à nos Clubs, nos CD, nos CR et tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre pour servir la FFPJP et donner à nos adhérents le meilleur d'eux-mêmes.

La reconnaissance de notre fédération peut se trouver dans une invitation à l'Elysée à l'occasion d'une visite et d'une rencontre avec le conseiller sport du Président de la République, dans la validation d'une candidature au CNOSF ou le résultat plus qu'honorable obtenu par Eric lors de l'élection CNPF.

Pourtant, il reste du chemin à faire et pour le faire il nous faudra des moyens adaptés à la situation de notre Fédération, comme annoncé lors des précédents Congrès et finalement repoussé fin 2025, la Fédération devra présenter une revalorisation de la part fédérale sur la licence, avec une effectivité lors de la saison 2026-2027. Nous en reparlerons tout à l'heure et cela fera l'objet de discussion lors du CODIR de septembre et finalisé en novembre.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU AVRIL 2025

Le compte-rendu du comité directeur en date du 04 avril 2025 en visio est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Je débute par une bonne nouvelle avec le nombre de licenciés à la date du 29 mai : 305 470. Nos prévisions budgétaires sont dépassées puisque nous avons acté avec la commission des finances une recette de licences sur une base de 302 000 licenciés. Logiquement, nous devrions dépasser ce nombre et nous rapprocher des 310 000 licenciés. Nous comptons également 5 687 clubs affiliés.

D'autre part, une autre bonne nouvelle avec, à ce jour, un nombre de mutations internes et externes de 26 317 (4 036 externes et 22 281 internes), soit une recette de 303 000 € pour une prévision budgétaire de 300 000 €.

Pour la partie recettes, nous avons procédé à l'appel au versement de l'acompte sur les licences 2025 pour nos comités, acompte à régler avant le 15 avril 2025. Nous avons reçu 100 % des règlements de nos comités en métropole, seuls certains comités d'outre-mer sont en attente de paiement mais pour eux, nous régulariserons lors du solde de la FF2025.

Pour la subvention ANS 2025 pour les Comités et les clubs, l'enveloppe 2025 est de 294 500 €. Nous aurons un retour de Fabienne et Corentin sur la réunion de la commission qui s'est tenue le 27 mai en visioconférence. Pour la nouvelle Commission d'Objectifs Territoriaux (COT) qui gère les aides à nos comités en remplacement de l'aide aux déplacements aux championnats de France, une réunion s'est tenue le lundi 2 juin et vous aurez un retour également par Fabienne et Corentin sur le mode de répartition de l'enveloppe de 305 000 € mise au budget 2025.

Je vous ai transmis le compte de résultats au 31 mai avec également le point de sortie espéré au 30 novembre 2025. Avec Christy, nous avons gardé les prévisions budgétaires en mettant à jour les données déjà réalisées. Malheureusement, vous avez pu relever que nous devrions terminer l'année avec un déficit malgré l'augmentation de nos recettes « licences » et « mutations ». Nous avons une baisse en recettes en rapport à nos placements et également au transfert du partenariat du Crédit Mutuel à la SAOS à hauteur de 30 000 € et du côté dépenses, un dépassement sur le poste « plateforme numérique ».

Aujourd'hui, je demande aux responsables de commissions et de services de bien vouloir restreindre au mieux leurs dépenses et surtout ne pas dépasser leurs budgets.

Ce qui m'inquiète le plus sera la préparation de notre budget 2026 puisque l'augmentation du prix de la licence n'entrera en vigueur qu'en 2027.

Pour 2026, si nous voulons équilibrer le budget, il est nécessaire de bien maîtriser nos dépenses et surtout de trouver de nouvelles recettes.

Nous avons 3 leviers possibles au niveau de nos recettes :

- Les affiliations « club »
- Les affiliations « comité »
- Les mutations

Nous avons travaillé sur des simulations sur chaque poste :

- Les affiliations « club » : le montant de 10 €-n'a pas bougé depuis 2012.
Nous présenterons une augmentation en tenant compte du nombre de licenciés afin d'assurer une équité.
- Les affiliations « comité » : le montant de 50 €-n'a pas bougé depuis 2012.

Nous présenterons un montant avec une base de calcul se référant au nombre de voix des comités au congrès national par rapport à leur nombre de licenciés afin d'être le plus équitable possible avec un montant à déterminer par voix.

- Les mutations : au vu de l'augmentation du nombre chaque année, nous travaillons sur une augmentation du tarif avec une différence entre les licenciés Elite et les autres licenciés pour les deux types de mutation. Je vous rappelle les montants actuels de la part fédérale : 10 € pour la part FFPJP pour la mutation interne et 20 € pour la mutation externe, sachant qu'une part « CD » est prise à hauteur de 20 € pour la mutation interne et 20 € également pour la mutation externe ainsi que 10 € pour le comité régional. Soit un tarif de 30 € pour la mutation interne et 50 € pour la mutation externe pour nos licenciés.

Les propositions d'augmentation seront travaillées, présentées et validées par le CODIR de septembre afin d'informer les clubs et les comités avant fin septembre 2025.

Cette augmentation sera également un élément à prendre en compte pour le calcul de l'augmentation de la licence pour 2027.

Pour terminer, je demande à tous les responsables de bien vouloir travailler dès maintenant sur vos prévisions budgétaires en fonction de vos projets, sachant qu'il sera logique de compter sur une hausse pondérée pour 2026 avant de pouvoir finaliser vos projets d'envergure sur les exercices 2027 et 2028 qui pourront bénéficier de la hausse du prix de la licence.

Dernier petit rappel de fonctionnement à l'attention des responsables de commissions et de services : pour toutes vos réservations déplacement, hôtellerie et repas pour vos missions, nous vous demandons d'adresser vos demandes au secrétariat de la FFPJP qui se chargera des réservations en respectant au mieux les barèmes de notre règlement financier notamment avec les maximums : la nuitée à 100 € et 25 € le repas.

IV. DTN

➤ **Conventions d'Objectifs Territoriales (COT) :**

Basées sur les **données 2024**, les COT 2025 s'articulent autour de 4 grands axes : Structuration, Formation, Organisation des compétitions & Haut-niveau, et Développement.

La **structuration** des comités sera analysée au travers de leur projet associatif, de leurs taux de licenciés (jeunes, femmes, ...) ou bien encore de leur professionnalisation.

La **Formation** concernera tout autant la tenue de sessions de formation que le nombre d'éducateurs ou d'arbitres formés par an.

L'**Organisation de compétitions & le Haut-niveau** tiendront compte quant à eux des qualificatifs au Championnats de France, des Championnats des Clubs, mais aussi du système de détection des meilleurs talents.

Enfin, le **Développement** s'appuiera sur les écoles de pétanque et de jeu provençal, les actions de promotion de nos disciplines, ainsi que le handi-pétanque.

Pour nos **CD**, les COT comportent **4 niveaux** différents. Pour les **CR**, les objectifs sont regroupés en **3 niveaux**. C'est la **validation ou non de ces niveaux** allant du plus petit au plus grand qui permettra de définir au mieux le **montant COT 2025** du comité, dans la fourchette de +/- 20 % fixée en annexe 1.

La **validation d'un niveau** de COT est conditionnée à l'atteinte de **l'ensemble des objectifs du niveau précédent**, et de la **moitié +1 des objectifs du niveau ciblé**.

Juin 2025 : diffusion de la note de cadrage à nos CD et CR

Juillet/Août 2025 : analyse par la DTN des COT par CD et par CR

Septembre 2025 : propositions de financement de la commission COT aux CD/CR

Octobre 2025 : validation des montants 2025 de la commission COT et intégration aux fiches financières

➤ **ANS/PSF**

Les travaux engagés par la commission ad-hoc ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal d'un montant 2025 de 294 500 €, au regard des critères d'évaluation et de priorisation indiqués dans la note de cadrage PSF 2025.

Au 27/04/2025, date limite de dépôt des demandes de subventions, la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal a reçu et enregistré 157 dossiers de demandes de subventions.

Après analyse de la présente commission :

- 9 dossiers sont rejetés car non-éligibles.
- 27 dossiers sont éligibles mais non retenus car ne correspondant pas aux critères de priorisation.
- 121 dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention.

Il est rappelé que cette proposition de répartition doit être transmise à l'Agence Nationale du Sport pour validation et décision. Cette dernière procèdera à un certain nombre de vérifications : part attribuée aux clubs, sanctuarisation de l'enveloppe en Outre-mer, part allouée aux projets menés en faveur des femmes et des jeunes filles, part allouée aux projets menés en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (et notamment pour les fédérations ayant la délégation), transparence de la décision (il conviendra à ce titre que la Fédération fournisse à l'Agence l'ensemble des comptes rendus établis à l'issue de toutes les commissions d'instruction, qu'elles soient territoriales ou nationales), ...

Budget global de **294 500 €** à redistribuer (contre 305 900€ en 2024)
dont **22 400 €** minimum réservés aux **territoires ultramarins**

dont **147 250 € (50 %)** minimum réservés à nos **clubs**

dont **58 900 € (20 %)** minimum réservés au **public féminin**

dont **44 175 € (15 %)** maximum réservés à « **l'Accession territoriale au sport de Haut-Niveau** »

Une attention particulière nous a été demandée s'agissant des projets en lien avec des **territoires prioritaires** (QPV/ZRR, ...)

Seuil de **subvention minimum de 1 500 €** (1 000 € si territoires ruraux)

De plus et afin **d'éviter le « saupoudrage »**, seules deux actions maximums par subvention attribuée au seuil minimum peuvent être financées – ainsi :

- une subvention de 1 500 € permettre de financer une action de 1 500 € ou deux actions de 750 € ;

-une subvention de 1 000 € permettre de financer une action de 1 000 € ou deux actions de 500 €.

Le projet sportif fédéral au cœur du dispositif avec les thématiques prioritaires que sont les **jeunes, les féminines, et le handicap**. Au-delà de ces priorités, nous avons revu cette année les autres thématiques de financement avec notamment un axe donné par l'ANS concernant l'adaptation des pratiques sportives au changement climatique.

Une plate-forme de dépôt : **le compte Asso**

Une **commission dédiée** qui détermine la liste des bénéficiaires, les montants proposés et fixe les modalités d'évaluation des projets financés (en garantissant l'indépendance des décisions et le respect des règles d'éthique, de déontologie, et de transparence).

- **Le calendrier 2025-2026 :**

25 mars 2025 : ouverture de la campagne

3 avril 2025 : réunion visio information compteasso

27 avril 2025 : fin de la période de dépôt des demandes

27 mai 2025 : commission d'attribution ANS-PSF 2024

30 mai 2025 : envoi de nos orientations à l'ANS

Juillet-Août 2025 : vérifications/décisions ANS puis versement des subventions

(Octobre 2025 : commission contrôle CR ANS-PSF 2024)

31 mars 2026 : première date de retour des CR 2025 (en amont campagne 2025)

30 juin 2026 : dernière échéance pour nous retourner les CR 2025

31 octobre 2026 : retour de la FFPJP à l'ANS sur les CR 2025

➤ **DEVELOPPEMENT**

Quels objectifs de développement pour la FFPJP ?

- Augmenter le nombre de licenciés
- Diversifier les formes de pratiques pour aller à la conquête de nouveaux publics et/ou de nouveaux territoires
- Faire évoluer notre modèle économique
- Améliorer l'image de notre fédération et de nos disciplines
- Améliorer notre rayonnement sur le territoire et auprès de partenaires potentiels

Présentation d'une modélisation de feuille de route selon 6 axes déclinés en actions (liste non exhaustive) :

AXE 1 : Améliorer la représentation des femmes et des jeunes au sein des instances et dans les pratiques

AXE 2 : Faire pratiquer la pétanque et le jeu provençal auprès de nouveaux publics et avec des intentions liées au sport santé et au bien-être (en relation avec la Commission Médicale/Sport Santé)

AXE 3 : Développer le rayonnement de nos disciplines et renforcer nos partenariats avec les acteurs du champ scolaire (Commission Scolaire)

AXE 4 : Développer le rayonnement de nos disciplines et proposer des formations professionnelles et/ou continues auprès d'acteurs extérieurs à la FFPJP

AXE 5 : Lutter contre toutes formes de violences et proposer un cadre de pratique serein et propice à l'épanouissement et à la performance

AXE 6 : Développer le rayonnement de nos disciplines et améliorer notre offre en matière d'animation et d'événementiels

➤ **COUPE DE FRANCE JEUNES** : Annexe

La volonté du CODIR et du président pour le mandat 2025-2028, est de réfléchir à une formule de jeu pour les jeunes à l'instar d'une compétition existante chez les séniors (une version féminine est également envisagée)

Cette compétition viendra enrichir l'offre de compétitions pour les jeunes, elle a vocation à trouver sa place entre les Championnats départementaux, régionaux et France, les Championnats des Clubs et les Nationaux.

Elle doit favoriser la participation

-d'un maximum de jeunes

- et des écoles de pétanque qui doivent être au centre du projet

Le Comité Directeur acte le fait que la présence d'au moins une féminine par équipe est fondamental.

La Coupe de France jeunes s'adresserait aux cadets et juniors. Pour les benjamins et minimes, il serait demandé d'organiser des plateaux adaptés à leurs âges.

Le comité de pilotage doit formaliser le projet, règlement et aspects financiers.

La composition des équipes pourrait être

6 joueurs dont 3 cadets et 3 juniors

Pas de minimes

Entente possible

Minimum 1 féminine

1 seule Ecole de Pétanque labellisée

- **FORMATION :**

Nouveautés 2025 :

• **Outil :**

Mise en place d'une plateforme de formation par le CNF avec l'appui du réseau numérique du service public de formation basé à Dijon. L'objectif est de proposer une plateforme permettant de développer une partie des formations en distanciel. Ces formations à distance n'ont pas vocation à remplacer les formations éducateurs, arbitres et officiels mais seront là pour renforcer l'offre de formation en amont et en aval des formations en présentiel. Un premier module de formation sera proposé pour la session 2025-2026 avec la mise en place du module de formation vie fédérale-vie citoyenne. Par la suite le CNF renforcera cette offre en distanciel pour la session suivante en développant des modules en distanciel pour les éducateurs (en collaboration avec la DTN) les arbitres (en collaboration avec la CNA) et les officiels.

L'accompagnement des dirigeants ne sera pas oublié puisque des modules spécifiques sur les thématiques les concernant seront également proposés à la suite du module vie fédérale et vie citoyenne.



ACCUEIL

Bonjour,

Bienvenue sur la plateforme de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu provençal.

Le Centre National de formation met tout en oeuvre pour répondre au désir des licenciés qui souhaitent s'investir au sein de du mouvement fédéral. Notre volonté est d'accompagner la montée en compétences (connaissances, capacités et attitudes) des bénévoles et salariés des clubs, comités départementaux et régionaux en proposant des formations et diplômes adaptées.

Cet espace sera progressivement enrichi afin de répondre à l'évolution de notre fédération et de vous proposer des outils et des documents qui répondent à vos attentes.



- **Socle commun :**

Le tronc commun est abrogé, il est remplacé par le module de formation **Vie fédérale - Vie citoyenne** de 2h, qui sera proposé en distanciel, par le centre national de formation, dès le mois d'octobre. Ce module est à destination de tous les candidats aux filières de formation (arbitre, éducateurs, gestionnaire de table de marque et délégué - président de jury), mais également à destination des administrateurs (président, secrétaire, trésorier) des structures fédérales (clubs, comités départementaux et régionaux). Il est rendu obligatoire dans le cadre de l'honorabilité touchant les élus et officiels fédéraux. Ce module sera au tarif de 20€, les inscriptions se feront en ligne directement sur la plateforme du CNF.

- **Filière éducateur :**

- Le module initiateur est remis en place afin de proposer un cursus plus complet à nos encadrants. Ce module permettra d'améliorer la formation initiale de nos futurs éducateurs. D'une durée de 7 heures, il associera théorie et pratique terrain.
- Les contenus de formation ont été revus et réactualisés par la direction technique nationale pour être plus en concordance avec les besoins du terrain. Ces contenus seront diffusés aux formateurs agréés lors du dépôt des demandes d'habilitation.

- **Filière arbitrage :**

- La période de formation de l'arbitre départemental et de l'arbitre régional sera désormais du 1^{er} novembre au deuxième week-end complet de janvier.
- Tous les examens théoriques d'arbitre (grade départemental, régional et national) se dérouleront sur la même date, à savoir le troisième week-end complet de janvier à 9h (Donc pour 2026 le **18 janvier 2026**).

- **Filière officiel :**

Le centre national de formation est seul habilité à agréer les formations de gestionnaire de table de marque et de délégué-président de jury. Le non-respect de l'habilitation et des procédures fédérales rendra caduque la formation concernée. Le contenu de formation doit être délivré par un formateur agréé pour cette filière.

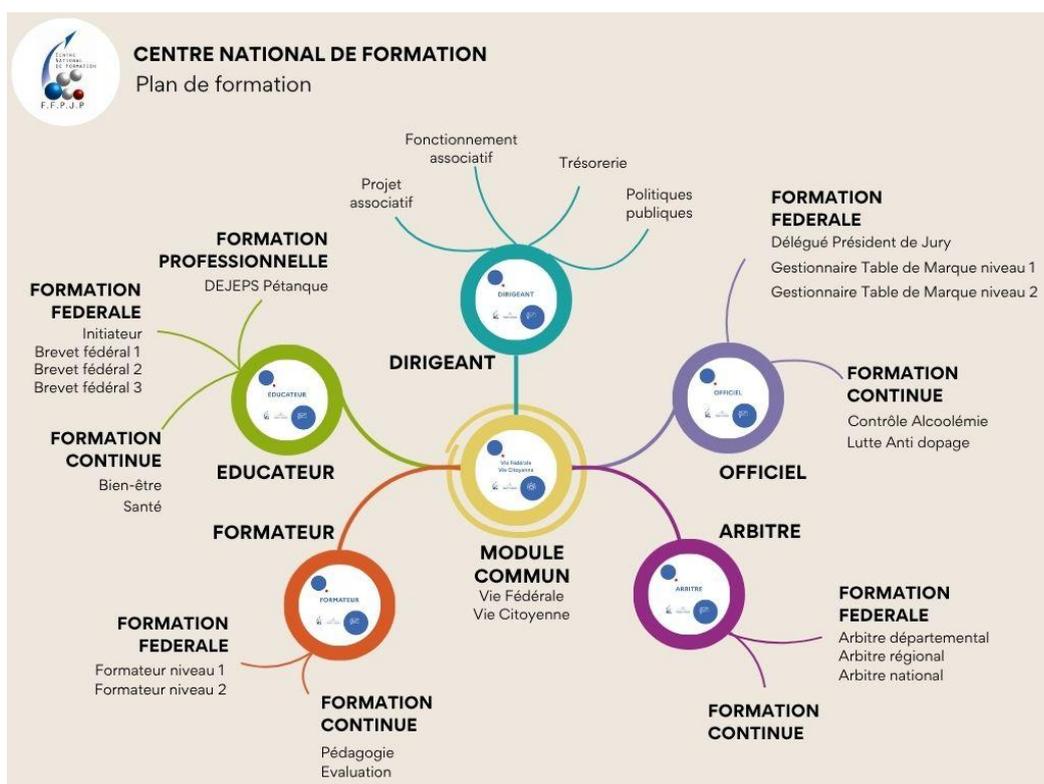
- **Formateur :**

Pour rappel l'ensemble des formateurs fédéraux doivent être titulaires du niveau requis dans la filière concernée et avoir suivi la formation de formateur.

- **Directives fédérales :**

L'ensemble des directives fédérales parviendront aux comités et formateurs fédéraux d'ici au 30 juin 2025, mais comme les années précédentes les comités peuvent d'ores et déjà planifier les dates de formation sur la période habituelle, et ils pourront déposer leur demande d'habilitations fédérale jusqu'au 1er septembre 2025 à l'aide du lien googleform présent dans les directives.

- **Schéma du plan de formation 2025-2026**



- **PROJET PERFORMANCE FEDERAL :** *en annexe*

- **PROJET ASSOCIATIF :** *en annexe*

V. COMMISSIONS ;

1) CALENDRIER FEDERAL (JP. SANTUCCI)

Au regard des échanges sur le calendrier actuel, il paraît d'un avis unanime qu'il est surchargé. L'alléger oui mais pourquoi, à l'avantage ou au détriment de quelles compétitions ? Afin de choisir le meilleur contenant, soyons sûrs que le contenu l'est tout autant.

En conséquence, le classement, les championnats de France et ses modes de qualification, les concours, les compétitions des clubs, sont autant de sujets à évoquer et à peut-être faire évoluer pour nous permettre in fine de choisir un calendrier cohérent et solide.

La date du début de saison reste à choisir aussi même si la tendance de commencer en début d'année civile c'est à dire janvier ou février se détache. Les contraintes de gestion administrative et financière doivent également être prises en compte.

On peut facilement se rendre compte que les travaux de cette commission sont transversaux à d'autres commissions. Cette difficulté ne doit pas être un frein à nos échanges et à une volonté d'avancer. Notre capacité à travailler ensemble dans l'intérêt de nos pratiques ainsi qu'une prise de conscience de la nécessité de réforme sur certains points pourront permettre de relever ce défi.

Pour ce faire la commission continue ses travaux, les personnes sollicitées devront observer toute la discrétion et la retenue nécessaires à protéger la fédération de toutes polémiques inutiles.

2) EDUCATEURS (Céline BERNARD)

La Charte des éducateurs est en cours d'élaboration avant signature.

Colloque des éducateurs ? environ 50 personnes pour 2026. Faire un échange avec eux, avec des groupes de travail afin de réaliser des propositions d'évolutions pour l'avenir

3) JEU PROVENÇAL (Claire GAUDILLIERE)

- Idée de rajouter un CHF Triplette mixte pour 2027

Le comité directeur est d'accord sur le principe mais ne validera que lorsque toutes les dates des championnats auront été revues (refonte du calendrier fédéral)

- Révision du règlement de la coupe de France :

La commission propose pour 2026 de modifier le déroulement des rencontres. N'ayant pas de tête à tête comme à la pétanque, la valeur des points attribués aux doublettes et triplettes semble non équitable. La commission propose d'attribuer un point à chaque partie, de jouer les triplettes avant les doublettes. Ainsi la victoire reviendra à l'équipe qui comptabilise le plus de parties gagnées.

Décision du Comité Directeur : Validation de la proposition sur la Coupe de France Jeu Provençal.

- Comme au CNC, la commission souhaite que le capitaine ou le coach puisse être sur la feuille de match afin qu'il puisse jouer.

Décision : en attente d'une étude plus approfondie afin que la règle soit identique quelle que soit la compétition.

4) CNC (Laurent VAISSIERE)

Suite à la suspicion d'arrangement l'an passé sur une rencontre, le club de MIRIBEL a changé de groupe. Donc il a été déplacé dans un groupe du Grand Est à la place d'un club du BAS RHIN qui, lui, sera dans le groupe plus au sud.

Annoncé en mars, le club conteste son changement de groupe en raison du déplacement 2025

Décision du Comité Directeur : Refus du changement et donc maintien du club de MIRIBEL dans son groupe initial et le club de l'Est reste dans son groupe.

Mise en place de dates pour la semaine à SAINTE LIVRADE : CNC JEUNES/ VETERANS puis en fin le TROPHEE DE PEPITES

5) GROUPES DE TRAVAIL EN COURS

RANKING (classement, attribuant un nombre de points en fonction de la compétition, ...)
 DIFFERENTES LICENCES (Dirigeants, Autres Titres d'Adhésion, ...)
 ENGAGEMENTS dans les concours (Départementaux et Régionaux, Nationaux Top 300)
 REGLEMENTATION de concours : Marathon, 12 Heures, Concours Sauvages
 REFLEXIONS sur les TENUES aux CHF : possibilité de jouer avec les maillots clubs ?
 TARIFICATION des MUTATIONS : limiter à 1 joueur externe / MUTATIONS JEUNES

6) ARBITRAGE (Evelyne CHAPILLON)

- Communication avec la CEP et La FIPJP.

Plusieurs de nos collègues arbitres sont demandés par la CEP pour officier sur les divers championnats d'Europe 2025 à savoir : Mesdames BRUNI Mathéa, MALLET Lydie, VELTIN Blandine, Messieurs GABRIEL Maxime, et LANTSOGHT Daniel.

Monsieur PEIRONNE Bernard n'a pu se rendre disponible retenu par une réunion de famille.

Deux candidats Mickael MALHERBE et Éric DOINEL préparent l'examen Européen. Daniel L et Dominique L se sont proposés pour les aider dans les révisions.

Toujours pas de réponse officielle concernant les candidats qui ont présenté l'examen International à Dijon, suite à plusieurs interventions de Roland un courrier devrait être transmis prochainement.

- Question de la Région Grand Est

Une demande a été faite par la région Grand Est concernant un candidat à l'arbitrage Régional.

Selon les correcteurs le candidat a eu une note entre 13 et 13.5.

N'ayant pas atteint les 14 pour passer la pratique la région Grand Est demande un repêchage à l'oral.

Demande refusée à l'unanimité par le collège des arbitres.

- Divers Problèmes sur les championnats

Nous avons été informés de différents problèmes rencontrés lors des championnats.

Dept 91 : Expulsion d'un arbitre Régional par le jury d'honneur...Arbitre Régional en commission départementale. Un mail a été transmis au comité pour information.

RAPPEL : les arbitres doivent être convoqués devant la sous-commission de traitement pour fautes d'arbitrage compétente. (ARTICLE 4 DU REGLEMENT DES SOUS COMMISSIONS DE FAUTES D'ARBITRAGE qui a été transmis à tous les comités par le siège)

Sous-commission départementale : arbitre départemental

Sous-commission régionale : arbitre régionale

Sous-commission nationale : arbitre national, européen, international

Dept 69 : Championnat de tir de précision non conforme.

Dept 60 : idem pour le championnat de tir jeunes + problème d'alcool + menace sans rapport (plusieurs appels téléphoniques de joueurs mais sans suite à la demande de courriers....)

Dept 32 : un arbitre doit passer en commission car il refuse de mesurer avec la tirette.

Dept 05 : À la suite de menaces sur arbitre, celui-ci a demandé le droit de retrait mais les membres du comité sur place ont refusé. Le championnat n'a pas été arrêté.

Le président de la FFPJP est intervenu auprès du président du comité départemental, pour lui faire part de ses obligations en tant que président de comité, à savoir que le joueur a été suspendu.

Et dernièrement, nous avons appris qu'un arbitre du PNA est parti avant la fin de la compétition, lors d'un national jeunes. Inadmissible. Nous attendons plus d'information, pour suite à donner à ce dossier.

- Retour Charte (PNA et Hors PNA)

Seulement 2 documents n'ont pas été retournés. Annie Saliba a renvoyé son document en retard avec un bulletin d'hospitalisation qui l'excuse.

- Réintégration PNA et intégration PNA

Quatre candidats se sont manifestés : Jean-Jacques Dambrune, Jean Locatelli, Rolland Falourd et Didier Jandard. À la suite des lettres de motivation reçues, à l'implication et à l'état d'esprit des candidats le collège à l'unanimité choisi de ne réintégrer que Jean Locatelli au sien du PNA ;

Une réponse par courrier sera envoyée à tous les candidats après le Codir de début Juin.

Raphael MAGAND, qui a été supervisé lors du National de TINCQUEUX, a donné entière satisfaction lors de cette compétition, et le collège à l'unanimité a validé son entrée au PNA.

- Formation

Les changements devraient être effectifs début décembre 2025 pour une application en 2026.

Le tronc Commun devrait changer de formule et de nom (Voir document joint par le centre de formation).

Décision du Comité Directeur: Suppression de la limite d'âge de 65 ans pour passer l'examen d'arbitre mais les candidats de 65 ans et plus devront fournir un certificat d'aptitude à l'arbitrage.

PROJET :

Changement de formule et de formation pour l'examen départemental. Nous envisageons également un changement pour l'examen national qui devrait se dérouler dans plusieurs centres d'examen dans les régions pour éviter des frais exorbitants pour des candidats. En effet, certains comités départementaux ne prennent pas en charge les frais de leurs candidats. La surveillance de cet examen sera effectuée par les membres du collège.

La préparation des candidats sera effectuée par les arbitres du PNA dans les régions concernées par des candidatures.

- Evolutions pour les règlements Jeu Provençal

Une demande est en cours pour que l'appui du pied pour se stabiliser lorsque l'on pointe soit acceptée ☒ le collège est contre

- Séminaire PNA décembre 2025.

La demande va être faire aux arbitres du PNA pour connaître leurs besoins.

- Divers.

Il est difficile d'obtenir les renseignements auprès des référents des commissions d'arbitrage. Il nous faut faire plusieurs rappels, et à ce jour, nous attendons encore les retours de 38 départements.

- International :

Arbitres sélectionnés : Douai : LABORIE et GRIGNON / Rome : AIGUEPERSE et ARMAND / Espagne : MEHOUS et JANDARD

Arbitres reçus : Depuis notre réunion, MME Laetitia AIGUEPERSE et MR Stephane PHILIPPE ont reçu des mains de Mr CLAUDE AZEMA leur écusson d'arbitre international lors du championnat de France à PONTORSON. FELICITATIONS A TOUS LES DEUX.

7) FAIR-PLAY (Véronique BAJOLLET)

La commission a bien avancé, nous avons choisi : le logo, les pin's, les buts, le trophée et les tenues. Nous souhaiterions mettre un oriflamme du Fair Play autour du carré d'honneur.

Clément se chargera d'envoyer le dossier à compléter avec la lettre d'accompagnement dans le courant du mois de juin. Nous choisirons les dossiers retenus lors de notre Codir d'octobre ou novembre pour avoir le temps de commander les tenues.

Dossier à compléter pour 2025, seront récompensés :

- Un ou une licencié(e),
- Un ou une cadet(te)

Le jour du congrès, on lancera la vente des produits.

8) DROM/COM (Véronique BAJOLLET)

Mayotte remercie la Fédération pour la dotation aux écoles de Pétanque.

Problèmes en Nouvelle – Calédonie : l'élection est en cours de vérification de régularité

TAHITI : pas de licence

MARTINIQUE : doublette le 1^{er} juin et finale les 7 et 8. Au dernier moment, changement de dates.

9) CHAMPIONNATS DE France (Corine VEROLA)

Les sites sont en cours de choix pour 2026. Nous n'avons pas de candidats au JP.

Conformément à ce qui avait été annoncé, nous avons procédé à des contrôles des GCZ et force est de constater que tout n'est pas parfait, loin de là. Le paramétrage des championnats laisse à désirer et entraîne des irrégularités dans la gestion des compétitions. Certains responsables de table de marque omettent de télécharger la dernière version de « Gestion Concours » permettant ainsi des joueurs étrangers par exemple de participer aux phases qualificatives aux CDF.

Aussi, un courrier sera adressé à tous les organisateurs défaillants. Il est rappelé que les championnats se font sous la responsabilité des présidents de CD et CR et qu'ils doivent s'assurer de la bonne tenue des tables de marque.

Si certaines personnes pouvaient penser que la formation à l'utilisation de « Gestion Concours » était superflue compte tenu de l'expérience des uns et des autres, les contrôles montrent que la formation n'est pas un luxe pour garantir la bonne tenue et l'équité de nos championnats.

Une note de rappel sera adressée avant les championnats afin de rappeler les bons usages et les bonnes pratiques.

Rappel : il est interdit de faire un championnat composé que de poules de 3. Il faut un maximum de poules de 4 et encore uniquement en cas de manque de terrains.

Délégation sur les CHF : doublette /TàT Saint-Yrieix CHANTAL MONTROCHÉ

10) INFORMATIQUE : dématérialisation de la licence

Présentation de M. REBIBO

11) TOP NATIONAUX (Romain BARRE)

- 5 Top 1000 non pourvus : VALREAS, BAGNOLS, CHALON S/S (Au CR) ; VAUX en VELIN et AIX en Provence

Et féminin à ST JUERY

- MASTERS : 1ere étape M. LE BOT sera délégué
- National d'AVRANCHES : sollicité les CR qui ne m'avaient pas répondu. N'ayant pas eu de retour, il a été désigné Céline BERNARD.

12) DISCIPLINE (Michel POGGI)

- Affaire en cours : National de DRAGUIGNAN et en GUYANE
- CNOSEF : SANTOS conciliation qui a donné confirmé la décision de la Commission Fédérale.
- 18 suspensions jusqu'à comparution depuis le début de l'année.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

➤ **CONTROLES ALCOOLEMIES :**

L'article 40 du RAS est modifié avec effet immédiat afin de permettre de favoriser un plus grand nombre de contrôles

- Habilitation : Les membres du Comité Directeur des CD pourront également être sollicités sur toutes les compétitions régionales (Concours régionaux, Championnats régionaux, CRC, Coupe de France à la phase régionale) avec un ordre de mission établi par le Président du Comité Régional.

- Habilitation par la Président du CD, CR ou FFPJP et non plus le Comité Directeur

- Contrôles possibles des éducateurs, arbitres, joueurs (hors mineurs) et délégués

➤ **COLLEGE COMITE REGIONAUX**

- Les élus représentant les CR au CODIR souhaitent que les dates de réunion ne coïncident pas avec les dates championnats Régionaux : Dans la mesure du possible, je m'adapte à la contrainte de vos calendriers mais je dois en plus tenir compte de mes impératifs. Pour l'avenir, je serai attentif.
- Afin de préparer au mieux la saison 2026, les CR souhaitent connaître les lieux des CHF : le calendrier sera diffusé dès que les lieux auront été validés.

- Quels quotas Jeunes sur les CDF 2026 : les championnats départementaux jeunes venant de s'achever, il appartient à la commission jeunes accompagnée par la DTN de faire le bilan 2025 et de réajuster si besoin les critères choisis pour 2025.
- Coaching sur les CHF à partir de 2026 mal perçu. Je comprends les diverses réactions que cela suscite, néanmoins le code du sport est clair : ne peut entrer sur un terrain et coacher une équipe qu'une personne diplômée dont l'honorabilité a été vérifiée. Il faut faire évoluer nos fonctionnements, rien n'empêche un CD d'avoir un délégué pour plusieurs équipes et c'est ce dernier qui fait le lien entre l'équipe et la table de marque. Ainsi, un accompagnateur diplômé peut s'asseoir sur la chaise sinon il reste derrière les barrières.
- Le format préconisé par la FFPJP pour les CDC jeunes qualificatifs CRC jeunes est, dans certaines régions, problématique : Le format actuel prévoit un minimum de 4 clubs participant à l'épreuve départementale pour la valider, si un CD est dans l'incapacité de réunir 4 équipes, les CD peuvent organiser un championnat des clubs inter CD. Mais force est de constater que la réalité est toute autre : pénurie d'équipes et refus de s'associer à un autre département sont monnaie courante. Afin que les compétitions de clubs jeunes aient du sens, ne faut-il pas que là où il faut recourir à des associations de CD que le CR joue son rôle afin d'organiser la ou les phases qualificatives au CRC jeunes. En tant que Président de la FFPJP, je suis favorable à ce que les présidents de région agissent en ce sens.
- Recrutement des arbitres : difficultés
- Faire des Tronc communs toute l'année : refonte en module vie citoyenne qui sera sur la plateforme numérique
 - **Rappel sur la cagnotte lancée pour l'UKRAINE** sous l'égide de la FIPJP
 - **Contrôles anti-dopage** : refus de se soumettre (risque de 75 000€ d'amende et 4 ans de prison) dans un cas, suspension à titre conservatoire effectuée et en attente de passage devant la commission de discipline de l'AFLD.
 - **CHAINE TV 100% PETANQUE** : nous avons transmis une convention type aux Comités afin d'avoir un cadre de référence. En attente de la création de cette société et de la chaîne
 - Le président de la FFPJP a souhaité que nous réfléchissions à notre organisation et qu'avec l'aide d'un organisme extérieur, nous puissions poser un diagnostic et envisager des pistes d'évolution : après avoir interrogé le CNOSF, nous avons sollicité la DRAJES PACA et envisagé avec eux la possibilité de mettre en place un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Pour mener à bien cette mission la DRAJES a sollicité des organismes, 6 se sont positionnés et 3 ont été retenus et soumis au choix de la FFPJP. Après étude des dossiers de candidature, je propose que nous propositions à la DRAJES de retenir *Six Sport management*. Le CODIR acte ce choix.
 - **CEP** : Sollicité par le président de la CEP pour proposer une formation de coaching au niveau Européen, la FFPJP a confié au CNF et à la DTN le soin de proposer un cadre et contenu. Les modalités de la formation ont été validées par la CEP et des formateurs (CTFR) sont intervenus lors d'un stage organisé par la CEP. Le président de la CEP a tenu à saluer la qualité du travail effectué et la synergie FFPJP/CEP.

VII. DATES DES REUNIONS 2025

12 et 13 septembre le CODIR sera délocalisé à CHOMERAC

17 et 18 octobre

14 et 15 novembre

11 décembre à PONTIVY (CD56)

Congrès fédéral les 12 et 13 décembre à PONTIVY (CD56)

(Fin de la réunion : samedi 7 juin 2025 à 18h00)

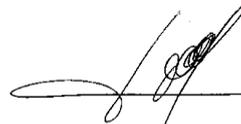
Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.

Laurent BOURLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'B' intertwined.

Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke followed by a more complex, looped structure.